

nous sommes convenus de donner à chaque membre de la Chambre cinq exemplaires du rapport relié. Cette année, plusieurs membres du comité rapportent qu'ils ont conversé avec des membres de la presse qui se sont plaints de ce que les exemplaires non-revisés qui sont envoyés aux journaux de tout le Canada sont, au fond, de peu d'utilité, parce qu'ils ne sont ni corrigés ni revisés. Ces journalistes prétendent aussi que le rapport peut en réalité les induire dans des erreurs sérieuses—et l'on ne permet que la correction des erreurs sérieuses,—et il peut arriver ainsi que le rapport devienne par la voie des journaux un recueil permanent de ces erreurs sérieuses concernant le député d'un comité quelconque. Les journalistes préféreraient beaucoup que nous leur ferions parvenir les exemplaires revisés à la fin de la session, et renoncer complètement à la distribution quotidienne. Dans le but d'arriver à cette modification sans ajouter à la dépense, les députés, avons-nous pensé, consentiront à renoncer à trois de leurs exemplaires. L'année dernière, il a été convenu de donner cinq exemplaires reliés des *Débats* à chaque député, afin qu'il puisse en distribuer quelques-uns parmi ses commettants; mais je crois que l'expérience a démontré que les deux ou trois copies supplémentaires de chaque député ne lui permettent pas de faire une distribution satisfaisante, mais le jettent réellement dans l'embarras. Il est désirable que nous donnions des exemplaires reliés aux bibliothèques, aux instituts d'artisans et aux institutions de cette espèce, et la proposition du comité tend à créer, au moyen de ce changement, une réserve d'exemplaires reliés des *Débats*, que nous pourrions donner à chacune de ces institutions, afin qu'ils soient accessibles à toute personne de la localité qui pourra désirer les consulter.

Dans ce cas les députés ne recevront que deux exemplaires reliés au lieu de cinq comme auparavant. Le nombre de volumes à être reliés sera exactement le même que l'année dernière. Le nombre des journaux sur la liste de distribution est d'environ 500 anglais et 60 français. Nous aurons 100 exemplaires anglais reliés de plus, et 100 français de moins, de sorte que le nombre total des exemplaires sera exactement le même. Il y aura une économie de 560 exemplaires dans la distribution quotidienne, ce qui, comme je l'ai dit, représenterait, d'après l'état du département des impressions, une économie de \$1,072 sur le tout.

M. BLAKE: L'honorable député voudrait-il bien dire quelle est l'économie opérée dans la distribution quotidienne—la diminution du nombre des exemplaires quotidiens fournis à la presse?

M. WHITE: Environ 560 exemplaires par jour.

M. BLAKE: Combien cela représente-t-il en argent?

M. WHITE: \$1,072. A part cette économie, la situation reste précisément comme auparavant. Nous imprimons et nous relient le même nombre d'exemplaires finis, mais au lieu de donner cinq exemplaires à chaque député, nous ne lui en donnerons que deux, et les trois autres serviront à fournir à la presse des rapports reliés.

M. BLAKE: Je suis très heureux que l'honorable député propose le renvoi de la première partie du rapport—ce n'est pas que j'aie eu la moindre information quant à la personne qui a été nommée; mais c'est parce que je pense que ce sera une bonne chose dans tous les cas de vacance dans ce personnel, à moins que des circonstances spéciales exigent le contraire—de faire connaître l'existence de cette vacance, afin que le comité puisse recevoir des demandes et qu'il puisse faire son choix parmi un grand nombre de postulants. Je dis que je ne connais rien du traducteur recommandé, mais je pense qu'il sera sage d'adopter cette règle, et j'espère que le comité l'adoptera au sujet de cette nomination.

Quant à la partie du rapport qui est devant nous, je confesse que je vois avec un profond regret la proposition faite par le

comité de supprimer la distribution quotidienne à la presse du pays. Nous avons un système, qu'il soit bon ou mauvais, de publier un rapport officiel des *Débats*, et le système exige nécessairement une publication complète par les autres moyens d'information auxquels on a accoutumé le pays à recourir. Les rapports que publient les grands journaux du pays ne sont pas aussi complets qu'ils seraient s'il en était autrement. Maintenant, il est très important que le seul moyen qui l'emporte réellement sur les autres, le seul moyen par lequel le public puisse savoir ce qui se passe ici, et comment les choses se passent, ait son effet par la circulation directe ou indirecte des rapports officiels. Je crois qu'il est d'une grande importance—pendant que les débats se poursuivent, pendant que le parlement siège, et aussitôt que possible après que les paroles des députés sont sorties de leur bouche—que la presse du pays ait une chance de savoir quelles sont les vues des hommes publics du pays, des représentants du peuple, quelle est la tournure que la discussion a prise au sujet des questions actuellement agitées. On ne se sert pas assez, je regrette d'être obligé d'exprimer cette opinion, on ne se sert pas assez de la publication quotidienne. Nous ne pouvons pas empêcher cela, mais je pense qu'il nous appartient de donner occasion aux membres de la presse quotidienne—je ne dis pas du tout de publier nos longs discours—mais d'avoir tous les renseignements qu'on peut tirer de la lecture des *Débats*, et d'exprimer leurs opinions et composer leurs articles sur les questions d'intérêt public. Je ne suis pas opposé du tout, tant que le système des *Débats* durera, à ce qu'on fasse des arrangements par lesquels les journaux du pays recevront un rapport des débats dans une forme complète. Quant à l'édition quotidienne, c'est une autre question. Si nous sommes si inconstants que nous décidions que ce que nous avons solennellement résolu l'année dernière était une erreur; si nous décidons que c'était une erreur de donner cinq exemplaires aux députés, comme le proposait le comité à la dernière session, c'est bel et bon; si nous décidons de faire un autre usage de ces exemplaires additionnels, et que cet usage soit meilleur, c'est bel et bon; mais il me semble très important, tant que nous conserverons un rapport officiel des débats, que nous n'enlevions pas à la presse le moyen d'obtenir promptement de jour en jour des informations sur ce qui se passe ici.

M. CHARLTON: Je crois que le comité est arrivé à la détermination d'envoyer des volumes reliés des débats à la presse en remplacement de l'édition quotidienne, pour se rendre à la demande des journalistes de la campagne. Certs messieurs ont représenté que l'édition quotidienne est virtuellement inutile pour eux, qu'on réalité ce n'est pas un ouvrage authentique, un ouvrage revisé, qu'en se guidant sur ce recueil ils s'exposent probablement à des erreurs, et que conséquemment l'exemplaire relié aurait beaucoup plus de valeur pour eux. C'est pour se conformer à leurs opinions que le comité a pris la résolution de substituer les exemplaires reliés à l'édition quotidienne. Le comité cherchait à faire un arrangement par lequel il pourrait opérer ce changement sans augmenter le coût des *Débats*, et il y est parvenu. On a pensé que les membres de la Chambre abandonneraient le privilège d'avoir cinq exemplaires et se contenteraient de deux afin de diminuer les dépenses. Je pense que le grand nombre des journaux du pays préféreront les rapports reliés à l'édition quotidienne, et c'est parce qu'il nourrit cette opinion que le comité propose le changement.

M. CASEY: Je ne sais pas si les membres du comité ont été capables de consulter la presse à ce sujet d'une façon complète, mais je suis bien sûr que les membres de la presse ne sont pas les seules personnes qu'il faille considérer en cette affaire. S'ils sont sous l'impression pour le moment qu'un volume relié à la fin de la session leur serait plus utile que l'édition quotidienne, je ne sache pas que nous soyons obligés d'accepter cette conclusion comme finale. Je suis pleinement d'opinion avec mon chef. Je crois qu'il s'est